

## **DELIBERATION N° 01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. BOILEAU**

Monsieur Philippe FRANOUX, conseiller municipal élu lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « Pour Ludres, Résolument », a fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier en date du 6 juin 2014, reçu le 10 juin 2014.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive dès sa réception par le Maire qui doit en informer le Préfet du département.

Ainsi, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission par lettre du 10 juin 2014.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, le ou la candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé(e) à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Le candidat suivant de la liste précitée est Monsieur Rémi THIRIET.

Il est à noter que celui-ci en a été informé par courrier en date du 12 juin 2014. Il est régulièrement convoqué à la présente séance.

En conséquence, Monsieur le Maire installera l'intéressé dans sa fonction de conseiller municipal, candidat sur la liste « Pour Ludres, Résolument ».

Monsieur Rémi THIRIET entrera dans les commissions où siégeait Monsieur Philippe FRANOUX, soit la commission finances, ressources humaines, administration générale et la commission économie, environnement, fêtes et animations.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur THIRIET.